

SPRINT DE FROIDCHAPELLE

28 MARS 2016 (Lundi de Pâques)



NEWS : HISTO-DEMO

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE



Club : Responsable Auto Club

N° D'ENTREPRISE : 0839297844

EPREUVE : Sprint de Froidchapelle

DATE : Lundi 28 Mars 2016 (Lundi de Pâques)

Adresse des Vérifications Administratives :

Hall Omnisport de Froidchapelle

Rue des Arziers

6440 Froidchapelle

50°09'08.65" N 4°19'40.54" E

REGLEMENT PARTICULIER

NOUVEAU :

Division « Histo-Démo »

Les organisateurs qui le désirent, pourront intégrer une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo

TIMING

11 février	Publication du Règlement Particulier
12 février	Date de début des engagements et des paiements
23 Mars :	Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)
	18h00
	18h30 Attribution des numéros
	19h00 Affichage de la liste des engagés
28 Mars	07h30 Ouverture des Vérifications Administratives.
	07h30 Ouverture du Contrôle des Licences
	07h30 Ouverture des Vérifications Techniques
	08h30 Séances d'essais obligatoires
	09h45 Clôture des inscriptions à droits majorés
	10h00 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
	10h00 Fermeture des Vérifications Techniques
	12h00 Fin des séances d'essais
	12h20 Affichage de la liste des voitures qualifiées
	13h00 Début des montées officielles
	30' après l'arrivée du dernier concurrent au parc : Affichage des résultats officieux
	30' après l'affichage officieux : officialisation des résultats
	30' après l'officialisation des résultats : proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Responsable Auto Club - Ht54

- Président : Jauquet Steve
- Vice-Président : Meunier Benoît
- Secrétaire : Jauquet Steve
- Trésorier : Francois Vincent

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : Jauquet Steve Lic. ASAF : 301
- Directeur(s) de course adjoint(s) : Verbruggen Didier Lic. ASAF : 303
- Secrétaire du meeting : Francois Vincent Lic. ASAF : 297
- Directeur de la sécurité : Meunier Benoît Lic. ASAF : 300
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : Jauquet Alain Lic. ASAF : 296
- Chargé des Relations avec les concurrents : Vanesse Didier Lic. ASAF : 356
: Keppens Eric Lic. ASAF : 230
- Responsable du Parc des coureurs : Responsable Auto Club
- Bureau des calculs : CSAP Hainaut
- Chronométrage : New Samouraï
- Secours médicaux
 - Médecin : CRS
 - Equipe médicale : CRS
 - Ambulances : Paramedical Team sprl Nombre :2

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF
Président de Collège : Vanderlin P Lic. ASAF : 113
Membre : Brecht P Lic. ASAF : 266
- Commissaires techniques ASAF
Président de Collège : Daels D Lic. ASAF : 944
Membre : Liemans K Lic. ASAF : 902
Membre : Libois Lic. ASAF : 330
Membre : Bar Y Lic. ASAF : 802
Stagiaire : Bernard A Lic. ASAF : 353
Secrétaire : Demolder D Lic. ASAF : 968
- Observateur ASAF : Maton Robert Lic. ASAF : 291
- Inspecteur- Sécurité ASAF : Limbourg Eddy Lic. ASAF : 311

V PERMANENCES

- Jusqu'au 27 Mars 2016 à 09 heures
Jauquet Steve Rue Fonds de la chapelle 11, 5620 Florennes
jauquet-steve@hotmail.com ou 0478/05.72.03 après 17h00
- A partir du 28 Mars à 07 heures
Directeur de course : Jauquet Steve 0478/05.72.03
Directeur de sécurité : Meunier Benoît
Hall omnisport de Froidchapelle
- Après l'épreuve : Jauquet Steve Rue Fonds de la chapelle 11, 5620 Florennes
jauquet-steve@hotmail.com ou 0478/05.72.03 après 17h00
- Internet : www.r-ac.be

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le 28 Mars 2016, l'épreuve dénommée SPRINT DE FROIDCHAPELLE comptant pour le championnat de La Fédération Wallonie-Bruxelles et de la province du Hainaut sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

N'y marqueront des points que les véhicules fermés

Elle a reçu le soutien de la Commune de Froidchapelle et de l'école Libre de Froidchapelle
Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint »
(Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont
d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route : Rue du Moulin à rue de champ de Rance
- 2.2. Longueur de la côte : 3560 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 3,5 mètres
- 2.4. Départ : Rue du Moulin (Rond point)
- 2.5. Arrivée : Rue champ de Rance
- 2.6. Homologation : Limbourg Eddy 23 janvier 2016
- 2.7. Parcours avec boucle

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 7 + tech.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Procédure pour le retour au parc des coureurs ; entre 2 véhicule de sécurité (si le concurrent retourne seul au parc des coureurs ; le concurrent sera mis directement hors course

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc

Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc

Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc

Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

Participation uniquement autorisée aux véhicules fermés

4.2. Echappement :

L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

5.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 12 Février 2016

Et, au plus tard, le 23 Mars 2016 avant 18h. à UNIQUEMENT : RAC Rue Fonds de la Chapelle 11, 5620 Florennes

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : BE 37 7320 2660 4828 BIC : CREGBEBB Intitulé : nom du pilote + classe avant le 23 Mars 2016

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 28 Mars 2016 à 9h45.

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à **106 € pour les Divisions 1 à 4**

Ceux de la Division « Histo-Démo », s'élèvent à **50 €**

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 23 Mars 2016, à 18h30.

La liste des engagés sera affichée le 23 Mars 2016 à 19h00 sur le site du club www.r-ac.be

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

Pour la Divisions « Histo-Démo » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€

5.4. **Le nombre de véhicules admis est fixé à 120**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2,3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et/ou « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 28 Mars 2016, au Hall omnisport de Froidchapelle, situé rue des Arzieres 6440 Froidchapelle, selon ce timing :

- Division 1 :
 - Division 2 :
 - Division 3 :
 - Division 4 :
 - Division « Histo-Démo » :
- } de 7h30 à 9h45

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de **10 €**.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

De plus, des "Titres de Participation" (TP) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, dans le cas où l'épreuve n'est pas OPEN, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

6.4. Les Vérifications Administratives des concurrents et le contrôle des licences, **antérieures aux Vérifications Administratives dont question à l'Art. 6.1**, auront lieu, au plus tôt, la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le dimanche 27 Mars, au Hall omnisport de Froidchapelle, situé Rue des Arzieres de 17h00 à 18h00

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 28 Mars 2016, dans le Parc des Coureurs, situé Rue des Arzieres devant la Hall omnisport

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » .

Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 28 Mars 2016

selon le timing suivant :

- Division 1 :
 - Division 2 :
 - Division 3 :
 - Division 4 :
 - Division « Histo-Démo » :
- } de 7h30 à 10h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage (sauf, Divisions Histo-Démo)

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 28 Mars 2016, de 08h30. à 12h00.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles

10.2. NOUVEAU : Le classement sera établi :

- **En tenant compte du meilleur temps si 2 montées officielles ont eu lieu.**
- **En additionnant les deux meilleurs temps si 3 montées officielles ont été organisées.**

En cas d'égalité :

- Lorsque 2 montées officielles ont été organisées, le meilleur temps de la montée non-comptabilisée sera prépondérant.
- Lorsque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, qu'il y ait eu 2 ou 3 montées officielles organisées, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Idem pour 2 montées officielles.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h00, le 28 Mars 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

11.1. Dans toutes les Divisions, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en Histo-Démo).

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans les éventuelles Divisions Histo-Démo où les « doublons » ne sont pas acceptés). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : Hall omnisport et pour info au chapiteau du départ

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12h20 au hall omnisport et pour info au chapiteau du départ

11.6. Le Parc des Coureurs est situé Rue des Arzieres, Rue du Moulin à 6440 Froidchapelle

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
 - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE.
 - Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - Inter-Ecuries de la Division 4.
 - 1^{ère} Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 13.2. (Autres distinctions ou récompenses : 1^{er} RAC div 1,2 ,3 et 1^{er} Rac div 4
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu 1h30 après la rentrée du dernier concurrent au parc des coureurs au Hall omnisport de Froidchapelle Rue des Arziers
Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières facultatives

- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui **paraîtraient nécessaires.**
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Vanesse Didier (Lic. ASAF n°356) pour la CSAP Hainaut, en date du 1 Février 2016
- Nyssem Herman (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 11 Février 2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Limbourg Eddy (Lic. ASAF n° 311), en date du 21 Janvier 2016

Club organisateur : Responsable Auto Club

Epreuve : Sprint de Froidchapelle

Date : 28 Mars 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 23 Mars 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à RAC Rue Fonds de la Chapelle 11 , 5620 Florennes

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*	DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*
Le/...../.....	Le/...../.....			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90		Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons				
Division Access	(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 1600cc max. – 150cv max.		Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF N°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date :

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....

Numéro attribué à la voiture :

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS **ADEQUATE**, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Sprint de Froidchapelle

Date : 28 Mars 2016

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : Si pseudonyme :/ « » Prénom : Signature :

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>			
Ornement extérieur		Licence N°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					

EPREUVE : Sprint de Froidchapelle

Date : 28 Mars 2016

N° :

VERIFICATIONS (HISTO DEMO)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :

Prénom :

Signature :

Si pseudonyme : « »

LICENCE	ASAF	VAS	NUMERO	TYPE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Je, soussigné, *atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.*

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE

Début de la production :

Fin de la production :

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis			HISTO DEMO	ACCESS

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE **EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR**

Documents de bord		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		Commissaire Technique	
Casque		Licence N° :	
Pneumatiques		Nom/Cachet :	
Divers :			
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	